



BULLETIN D'INSCRIPTION

JJCC : Club fondé en 1969

Données personnelles du membre

Nom : _____ Prénom : _____
Rue : _____ No AVS _____
N° Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____
Tél. fixe : _____ Portable : _____
E-mail : _____@_____ Date de naissance : _____

Représentant légal (concerne tous les mineurs)

Nom : _____ Prénom : _____
E-mail : _____@_____ Portable : _____

A remplir seulement si différent des données personnelles :

Rue : _____
N° Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Discipline choisie

Judo
Ju-Jitsu
Autodéfense séniors
Autodéfense femmes Stage de 10 leçons

Avez-vous déjà pratiqué du judo, ju-Jitsu ou un autre Art Martial dans un autre club ?

Nom du club : _____ N° de licence : _____ Grade obtenu : _____

Frais d'inscription

Uniquement lors de la première année d'inscription : CHF 40

Cotisation annuelle

La licence annuelle obligatoire de la fédération Suisse de judo / ju-jitsu est incluse.

Enfant né en 2014 et après CHF 350.-
Ados né de 2011 à 2013 CHF 380.-
Adulte né avant 2010 CHF 480.-

Autodéfense femmes (dès 14 ans) CHF 110.- (Stage de 10 leçons)

La cotisation est gratuite pour le 3^e et plus jeune des membres actifs d'une même famille inscrits au JJCC et vivants sous le même toit :

3^e membre actif

Prénoms et noms des 2 autres membres : _____ et _____

Les cotisations annuelles sont valables pour toute l'**année** scolaire (de fin août à fin juin) et sont payables en une fois au plus tard le 30 septembre de chaque année, ou à la fin du mois d'essai. Elles sont renouvelées automatiquement pour la nouvelle année scolaire, sauf en cas de demande de démission qui doit être annoncée par courriel à info@jjcc.com jusqu'au 15 août au plus tard.

Assurances

Le club est couvert par une assurance responsabilité civile. Toutefois, chaque pratiquant doit être obligatoirement au bénéfice d'une assurance accident individuelle, et en signant ce bulletin d'inscription, le membre déclare posséder une assurance individuelle contre les accidents. Le membre s'entraîne au club et participe aux diverses manifestations, stages, etc. sous son entière responsabilité ou de celle de son représentant légal. Les enfants restent sous l'entière responsabilité de leurs parents jusqu'à l'entrée, et dès la sortie, de la porte du dojo. Si un accident arrive sous notre responsabilité, nous avons l'obligation d'appeler les urgences (no 144) puis le responsable légal. Le club décline toute responsabilité pour les objets ou valeurs déposés, oubliés ou volés survenus dans les divers locaux utilisés.

Code moral et droit à l'image

Le membre s'engage à respecter le code moral des Arts Martiaux. Le non-respect des directives des moniteurs peut non seulement nuire à l'enseignement mais également être la cause d'accidents. Pour cette raison, le club se réserve le droit d'interdire de leçon tout membre ne respectant pas les demandes légitimes des professeurs et pourra, le cas échéant, l'expulser.

Sauf demande contraire, le membre ou son représentant légal autorise le Ju-Jitsu Judo Club Compesières à utiliser son image pour l'illustration éventuelle de ses activités via son site internet (www.jjcc.ch), sa newsletter ou son compte Instagram, sans en faire aucun abus.

Engagement

Par sa signature, le membre ou son représentant légal s'engage à respecter les conditions précisées dans ce document, à régler le montant des cotisations dans son intégralité au plus tard deux semaines après la fin de la période d'essai (d'un mois), et déclare avoir lu et accepté les statuts du club consultables sur le site internet : https://jjcc.ch/le_club/statuts

Compesières, le : _____

Signature du membre ou représentant légal : _____

Date prévue du 1^{er} cours

Le membre a droit à un 1 mois de période d'essai à compter de sa présence au 1^{er} cours. La facturation n'interviendra qu'au bout de cette période, si le membre confirme son engagement.

Date du premier cours : _____

Comment avez-vous connu le club ? Internet Bouche à oreille Flyer du club
Communication de la mairie Autre : _____